

## *Eveil à la maison paysanne, 5<sup>e</sup> chapitre*

### **UN PATRIMOINE, AVANT TOUT**

Ce document peut-être librement utilisé et diffusé, à l'exclusion de tout usage lucratif

© Jean-Yves Chauvet mai 2012

« Pater »<sup>1</sup>, « Patres »<sup>2</sup>, « Patrie »<sup>3</sup>, « Patrimoine »<sup>4</sup>, le patrimoine est ce qui nous vient des pères, que nous devons léguer aux fils et dont nous devons surtout user pour notre propre intérêt. Il représente un legs irremplaçable : une maison détruite ou simplement dénaturée est disparue ou défigurée à jamais. Ce patrimoine doit être non seulement entretenu, protégé et préservé mais il doit encore être documenté par le texte, la photographie et le dessin ; son étude serait autrement impossible. Porteur de valeurs de représentation, il génère également une certaine image sociale qui tend parfois à l'idéaliser à partir des valeurs emblématiques des territoires. L'évidente complexité de forme et d'identité des maisons paysannes ne permet pas toutefois de l'aborder à partir de démarches trop simplistes ; au contraire, il demande une approche réfléchie, mesurée et diversifiée.



*Buswiller (Bas-Rhin), 2002. Le décor du pan de bois de la maison alsacienne tient d'une véritable inspiration en charpenterie.*

---

<sup>1</sup> Le père.

<sup>2</sup> Les pères.

<sup>3</sup> Le pays du père.

<sup>4</sup> L'héritage du père.

Nous avons reçu ce patrimoine davantage par la force des choses que par un véritable legs. Il se trouvait pratiquement intact à la Libération parce qu'il avait dans l'ensemble peu évolué depuis les années 1880, à l'exception des régions de forte démographie entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, et des zones de reconstruction dans les régions dévastées lors de la guerre de 14-18. Il se constituait alors d'un ensemble de corpus régionaux ou locaux d'échelles géographiques très variables dont les frontières réelles recoupent rarement celle des cantons, des départements et des régions. Son évolution chronologique s'était effectuée de façon diachronique, selon des temps parallèles et non linéaires, souvent chevauchants et produisant un effet de grande profondeur de temps. Il était doté d'une exceptionnelle richesse en formes construites, en diversité de matériaux et de techniques de mises en œuvre attachés aux modèles locaux de maisons dont l'évolution s'est toutefois faite de façon universelle. Qualifié de traditionnel, il n'est pas resté figé mais s'était sensiblement transformé au fil des évolutions de styles et des progrès techniques.



*Lavaudan (Morbihan), 1988. Les chaumières bretonnes allient la robustesse du granite à la légèreté du chaume.*

Il aurait fallu inventorier ce patrimoine dès cette époque parce qu'il était complet mais ce n'était alors ni dans l'esprit ni dans les moyens de la société. Ce travail n'a pas été véritablement accompli, depuis, alors que ce patrimoine s'est fortement dégradé, perdant de sa substance et de son caractère. Nous l'avons déjà écrit : la typologie des maisons n'a pas été véritablement faite et les types de maisons n'ont pas été cartographiés. Leur datation, globale

et particulière, n'a pas non plus été réalisée. Notre connaissance des matériaux de construction et de leurs techniques de mise en œuvre est insuffisante pour nous permettre de savoir encore les réhabiliter pour les besoins de la restauration et de l'entretien des maisons. Sans un inventaire sérieux, ce patrimoine ne pouvait être correctement apprécié et pris en charge, il était pourtant révélateur de l'histoire, de la géographie et des traditions de nos campagnes.



Ailleux (Loire), 2003, maison en pisé, avec ses aîtres, ou galerie. Ce logis, en retrait de façade, est bien protégé par le pignon et l'avancée du toit.

***Une tradition relative. Les maisons paysannes sont dites traditionnelles, c'est-à-dire qu'elles sont sensées répondre à des normes et à des habitudes constructives venues d'un ancien temps indéfini, du moins antérieur à notre présent, lequel se montre d'ailleurs assez fuyant en raison de la course du temps. Restaurer les maisons dans leur tradition reviendrait alors à le faire de façon absolue. Considérant qu'au contraire, leurs types, leurs natures constructives et leurs vocations sociales n'ont cessé d'évoluer, certains auteurs ont conclu que la tradition n'existait pas et qu'il n'y avait donc pas de règles de restauration. En nous situant entre ces deux extrêmes – la tradition est unique ou elle n'existe pas – nous proposons plutôt de parler d'un champ traditionnel acceptant des phases d'évolution et caractérisé par le rupture entre les façons de construire d'autrefois et les façons industrielles de bâtir aujourd'hui, indépendamment des conditions du milieu. Reste à savoir quand s'est effectuée cette rupture (fin XIXe ? Début XXe ?) et depuis quand les formes de constructions traditionnelles sont perceptibles (XVe siècle ?). Les maisons mérovingiennes à poteaux sont-elles déjà des maisons traditionnelles !? Limitons-nous au patrimoine qui nous est visuellement perceptible dans son entier ! De toutes façons, la notion de tradition est une convenance nécessaire.***

Un patrimoine se reçoit, s'estime et s'entretient. Il représente une charge qu'il revient à tous et à chacun de supporter. Il a su traverser les temps et souvent les siècles – les maisons bressanes à cheminées sarrasines en témoignent -, pourtant il est fragile et altérable. La perte de son champ traditionnel le rend vulnérable aux technologies et aux besoins d'habiter d'aujourd'hui. L'entretenir, le restaurer et le réhabiliter : ces actions s'effectuent à contre courant des évolutions modernes, elles ne coulent plus selon un mouvement naturel parce que ce patrimoine est soumis à la concurrence de formes d'habitats industriels, généralement représentés en milieu rural par le pavillon de banlieue. Sauvegarder un patrimoine bâti représente un acte volontaire, choisi et réfléchi, basé sur un engagement culturel et intellectuel qui demande d'abord de prendre conscience de ses caractères architecturaux absolus.



*Montrevel-en-Bresse (Ain), le Sougey, 2003. L'une des plus remarquables des maisons à cheminée sarrasine. Elle a été datée par dendrochronologie de 1460, ce qui représente une longévité exceptionnelle pour nos maisons de campagne.*

Ce patrimoine revêt une valeur architecturale en raison de la diversité, de l'originalité, de l'ingéniosité de ses formes construites.

Il possède une valeur immobilière puisqu'il a une valeur marchande et peut répondre, sous réserve d'aménagement, à nos besoins de logement contemporains.

Il présente une valeur culturelle et scientifique parce qu'il porte des valeurs de représentation artistique et contient des valeurs de connaissances, aptes, les unes et les autres,

à témoigner des sentiments et des savoirs de nos anciens mais aussi et surtout, à toucher notre propre sensibilité.

Il nous offre une valeur affective, pour ne pas dire sentimentale parce que l'approche des maisons paysannes se décline d'abord en termes de coups de cœur, quel que soit l'état de vétusté ou de bonne conservation des maisons.

*Ce patrimoine est-il reconnu et accepté par l'ensemble de ses propriétaires ?* Il faut souvent reconnaître que non, qu'il n'est du moins pas considéré à sa juste valeur. C'est une question de sensibilité et de bon goût. La reconnaissance de ce patrimoine représente un enjeu et un révélateur de l'éducation à l'art, à la géographie, à l'histoire, aux cultures régionales. C'est aussi une question de compréhension du temps parce que ces maisons représentent un passé comme si elles n'avaient pas véritablement de présence aujourd'hui. Mais c'est également une question d'apparence car ces maisons sont souvent dévalorisées par leur état général d'abandon et de vétusté : comment une maison en ruine, environnée de broussailles,



peut-elle encore se montrer attractive.

*Cayriech (Tarn-et-Garonne), 1986. Maison cossue à pigeonniers superposés*

Ce patrimoine est menacé dans sa fonction par sa nature de patrimoine habitable. Son importance numérique ne permettrait pas de convertir

toutes les maisons paysannes en musées et si l'on veut que le substrat de nos campagnes reste fondé sur leur bâti ancien, il faut que celui-ci se prête au logement des familles rurales. Or, les maisons, anciennes, celles qui sont « dans leur jus », ne se prêtent plus aux normes de confort d'aujourd'hui. Il faut les aménager pour les rendre habitables, leur donner plus d'espace de vie, convertir certains lieux agricoles en pièces de logis, améliorer leur luminosité, y introduire l'eau courante, créer une ou plusieurs salles d'eau, installer le chauffage central, il faut aussi les isoler : autant de travaux nécessaires qui risquent de les dénaturer, c'est pourquoi la restauration est un art délicat et sensible.

Les maisons paysannes traditionnelles sont souvent dévalorisées par leur apparence dégradée. Beaucoup se trouvent proches de la ruine, du moins elles sont souvent négligées, desservies par un environnement proche assez désordonné. Cela vient de leur abandon ou de leur transformation en annexes agricoles. Mais c'est à ce prix qu'elles ont pu conserver leur plénitude ; elles présentent dès lors une valeur documentaire intacte. Les maisons restaurées dans leur style et leur caractère, sans défaut, sont beaucoup trop rares. Entre les deux se trouvent la grande masse des maisons habitées, rénovées plutôt que restaurées, « retapées » plutôt que respectées, qui ont parfois irrémédiablement perdu leur caractère mais qui, pour beaucoup, pourraient retrouver une certaine identité, sans doute pas celle des origines mais valorisée par une esthétique acceptable, dans le respect des styles auxquels elles appartiennent.



*Fougerolles-le-Château (Haute-Saône), le Sarcenot, 2011. Il faut savoir discerner sa valeur de patrimoine derrière l'état d'abandon et de ruine d'une maison. Dans le département des Vosges, la restauration des toitures de grès est subventionnée, pas dans celui de la Haute-Saône. L'entretien des toits souffre de cette différence de traitements.*

*Depuis quand la valeur de patrimoine prospère-t-elle ? Patrimoine collectif, cela s'entend. Prosper Mérimée et Victor Hugo s'étaient, en leur temps, attachés à démontrer l'intérêt public de l'architecture ancienne qu'ils rangeaient dans le domaine de l'art, alors qu'au contraire, Albert de Foville, dans sa mission d'inventaire, s'attachait à démontrer l'insalubrité (incontestable) des maisons paysannes les plus pauvres, animé par un parti-pris de véritable rénovation hygiénique de l'habitat des campagnes. Au début du XXe siècle, le géographe Albert Demangeon et l'ethnologue Georges-Henri Rivière ont démontré l'intérêt scientifique de l'architecture rurale ancienne sans toutefois colorer cette approche d'un véritable sentiment de sauvegarde. Mais cette architecture était-elle alors aussi menacée qu'aujourd'hui ? Dans les années 1960, l'essor du mouvement associatif a conduit à la création d'associations spécialisées dans sa connaissance et sa sauvegarde. La fondation de Maisons Paysannes de France, en 1965, a toutefois résulté de démarches individuelles plus que sociales. C'était pour illustrer ses ouvrages que Roger Fischer avait sollicité le concours d'Alfred Cayla, lequel photographiait les maisons depuis les années 1950. Ces humbles maisons des champs étaient bien négligées au regard du patrimoine de châteaux, d'églises et autres constructions monumentales.*

***Patrimoine public ou patrimoine privé ?*** Cette dualité est difficile à assumer parce que ce bien commun relève d'une gestion principalement privée. Ces maisons appartiennent à des personnes, des familles qui ont une totale liberté pour occuper les maisons, les aménager, voire les détruire à leur guise. Seules, les zones de protection de 500 m autour des édifices inscrits ou classés permet à l'Architecte des Bâtiments de France d'imposer des prescriptions aux particuliers, à partir des permis de construire ou des déclarations de travaux. Pour le reste, l'évidence que le patrimoine bâti relève d'un intérêt public et collectif est suffisamment peu passée dans les mœurs pour que chaque propriétaire de maison se sente responsable de sa propriété bâtie au regard de cet intérêt public. Le droit de détruire une maison, donc de ne pas en user, relève de l'individualisme le plus étrange. Une maison appartient aussi à celui qui la regarde et qui ne veut pas disposer d'un bien devrait le céder à qui souhaite au contraire en user. Cela ne devrait même pas être obligatoire mais tomber sous le bon sens. C'est aussi vrai pour l'aménagement des maisons : une erreur de bon goût, un manque de discernement peuvent faire perdre son caractère à la maison qui avait jusqu'alors traversé les siècles. Il aura suffi d'un seul propriétaire, sur plusieurs dizaines, pour priver la communauté d'une part de bien précieux



*Haimps (Charente-Maritime), 1988. Puisque la collectivité revendique un droit de regard sur l'architecture paysanne, du moins depuis l'espace public, il est normal qu'en contrepartie, elle contribue à son entretien. Sans aides publiques suffisantes, le patrimoine bâti rural ne pourra pas être préservé.*

*Quel est le vrai prix des maisons paysannes ? Nous ignorons le prix de revient, c'est-à-dire de construction des maisons. Nous ne savons pas d'avantage qu'elle part il pouvait prendre dans le budget des ménages et quel niveau d'endettement il pouvait entraîner. Par contre, les actes notariés nous renseignent avec une précision sur les prix de vente et d'achat des maisons. Aujourd'hui, la valeur commerciale d'une maison relève évidemment de la loi de l'offre et de la demande qui régle l'économie de l'immobilier. Bien sûr, cette loi s'attache à l'attraction plus ou moins grande des régions, à l'état du bâtiment, à son intérêt architectural. A cette valeur d'achat s'ajoute le coût de la restauration, ou au moins de la mise en état de la maison qui cumule le coût en main-d'œuvre des professionnels du bâtiments et celui des matériaux. Mais on peut également considérer que la vraie valeur d'une maison, c'est le prix qu'il faudrait y mettre pour la construire aujourd'hui, telle qu'elle nous a été léguée, avec les matériaux et les techniques de mise en œuvre de son époque de construction mais avec le coût de production de ces matériaux et la valeur de la main-d'œuvre d'aujourd'hui.*



*Saint-Pantaléon (Vaucluse), 1990. Maison constituée de volumes associés mis en valeur par ce muret bas, contre lequel se tient un puits en ogive. Le ton doux de l'enduit s'harmonise avec le bleu charron des volets. Les volumes des toits comptent moins que les hauts volumes des façades et des pignons.*



## Qui sont les acteurs du patrimoine ?

D'abord, les *propriétaires* des maisons, maîtres d'ouvrage lors des travaux de restauration. En corollaire, les intervenants sur les chantiers, ce sont les *architectes*, les *maîtres d'œuvre* et les *artisans* du bâtiment. Les documents administratifs – permis de construire ou déclaration de travaux – sont instruits par les *mairies*, les *services de l'équipement*, voire, le *Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine* en cas de zone de protection autour d'un bâtiment classé ou inscrit.



*Grand-Mas (Aveyron), 1999, maison à volume complexe sur le causse Comtal. L'arbre, à gauche, accompagne l'élévation des bâtiments.*

Qu'une maison se vende ou se lègue, l'acte d'achat ou de transmission passe entre les mains des *notaires* et éventuellement par celles des *agences immobilières*.

Les *administrations nationales ou territoriales*, *Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine* (*Architecte des Bâtiments de France*), *Conseils Généraux*, *Conseils régionaux*, *Services Régionaux de l'Inventaire*, *Directions Régionales de l'Agriculture et des Forêts*, *Directions Régionales des Affaires Culturelles* peuvent financer des actions de recherches sur l'habitat, d'aménagement du territoire et des projets de restauration publiques et privées.

Les **CAUEs** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ont pour mission de sensibiliser, d'informer le public et les propriétaires aux règles de la qualité architecturale. Leurs architectes conseillers tiennent des permanences gratuites, souvent au niveau des cantons. S'informer dans sa mairie.

Les **associations de sauvegarde** ont la double tâche de connaître et de faire connaître. Elles vulgarisent la connaissance de l'habitat traditionnel, mettent en place les conditions favorables à sa restauration et initient à l'art de celle-ci. Les **chercheurs, universitaires, étudiants, érudits** apportent leur pierre à l'étude des maisons.

Les **éditeurs** et la **presse** ont pour vocation de diffuser aussi largement que possible la connaissance de l'architecture paysanne traditionnelle à travers une bibliographie particulièrement fournie.



*Azay-le-Ferron Champdeuf (Indre), 1990. Deux maisons typiques de la Brenne. Deux vraies maisons paysannes, sous leur toit de tuile plate, héritées presque sans altérations des XVIIIe et XIXe siècles.*